

Communiqué

Pour publication immédiate
8 mars 2006

1 sur 2

Des conseils pour protéger son argent lors de voyages durant la relâche scolaire

TORONTO – Que vous ayez planifié une série de petits voyages quotidiens ou une semaine de vacances en famille dans le Sud, vous pouvez prendre de simples mesures pour vous assurer que votre argent est en sécurité pendant ce congé scolaire.

« De nombreux Canadiens apprécient la sécurité et la commodité des cartes de débit et de crédit pour payer leurs achats lorsqu'ils sont en vacances, a déclaré Caroline Hubberstey, directrice, Affaires publiques et Relations avec la collectivité, à l'Association des banquiers canadiens (ABC). Avant de partir en voyage, il est bon de passer en revue les mesures simples que l'on peut prendre pour protéger ses cartes contre une utilisation frauduleuse pendant les vacances », a-t-elle ajouté.

Durant la relâche scolaire et à l'appui du Mois de la prévention de la fraude, l'ABC offre les quelques conseils suivants aux Canadiens qui partent en voyage.

- Protégez vos cartes de débit et de crédit comme s'il s'agissait d'argent comptant. Envisagez l'achat d'un portefeuille à porter sous les vêtements - autour de la taille ou du cou - de sorte que votre argent, vos cartes et vos pièces d'identité demeurent à l'abri et hors de la vue d'éventuels voleurs à la tire.
- Ne prenez que les cartes et les pièces d'identité dont vous aurez besoin pour votre voyage; laissez les autres à la maison.
- Ayez toujours vos cartes et vos pièces d'identité sur vous ou en sécurité dans un coffre-fort de l'hôtel. Ne les laissez pas dans la chambre d'hôtel ou dans la voiture.
- Protégez toujours le numéro d'identification personnel (NIP) de vos cartes de crédit et de débit. Ne divulguez votre NIP à personne, ne le conservez pas par écrit et protégez-le toujours des regards, au moyen de votre main ou de votre corps, lorsque vous l'entrez à un clavier.
- Si vous perdez ou vous faites voler votre carte de débit ou de crédit, signalez-le immédiatement à votre institution financière. Dressez une liste des numéros de téléphone sans frais qui figurent au verso de vos cartes et conservez-la dans votre valise aux fins de référence.
- De retour à la maison, examinez avec soin vos relevés de carte de crédit et de débit ou faites une vérification en ligne. Signalez immédiatement à votre institution financière toute transaction inhabituelle.

Personne-ressource :

Geneviève Lafaille, coordonnatrice, Québec

Tél. : (514) 840-8722

Adresse électronique : glafaille@cba.ca



ASSOCIATION DES BANQUIERS CANADIENS

Pour mieux se comprendre

Des conseils pour protéger son argent lors de voyages durant la relâche scolaire (suite) 2 sur 2

« De vastes mesures de protection sont en place afin de limiter le risque de pertes pour les consommateurs qui utilisent leurs cartes de débit et de crédit, a affirmé M^{me} Hubberstey. Il demeure que c'est toujours une bonne idée de mettre en pratique ces simples conseils de sécurité afin d'avoir l'esprit tranquille pendant les vacances. »

Les Canadiens sont bien protégés contre la fraude

Les banques ont mis en place des systèmes de sécurité très perfectionnés et des équipes de spécialistes anti-fraude pour surveiller les transactions, protéger les clients, déceler la fraude par carte de crédit et de débit et éviter qu'elle ne se produise.

Lorsqu'ils utilisent une carte de débit, que ce soit au Canada ou à l'étranger, les consommateurs sont protégés par le *Code de pratique canadien de services de cartes de débit*, lequel garantit que, s'ils sont victimes d'une fraude par carte de débit, ils seront remboursés par leur institution financière.

Les utilisateurs d'une carte de crédit ne sont responsables que de l'obligation maximale énoncée dans leur entente du titulaire de carte (en général 50 \$). Certaines cartes (Visa et MasterCard, par exemple) offrent une protection supplémentaire sous la forme d'une politique de responsabilité zéro, ce qui signifie que le titulaire n'est tenu responsable d'aucune transaction frauduleuse.

Par habitant, les Canadiens sont les plus grands utilisateurs de carte de débit du monde. De plus, d'après l'Association Interac, en 2004, les Canadiens ont effectué plus de 2,8 milliards d'achats au moyen du Paiement direct Interac, ce qui représente 124 milliards de dollars. La même année, les Canadiens ont effectué plus de 1,6 milliard de transactions au moyen de leurs cartes Visa et MasterCard, ce qui totalise près de 170 milliards de dollars.

L'ABC publie des conseils sur la façon dont les consommateurs peuvent se protéger contre un vaste éventail d'activités frauduleuses. Les consommateurs peuvent s'abonner pour recevoir les conseils du mois en matière de prévention de la fraude à l'adresse www.cba.ca/fraude. L'ABC publie aussi une brochure gratuite, intitulée *Protéger son argent*, que l'on peut obtenir en consultant son site Web ou en composant le 1 800 263-0231. Les Canadiens trouveront dans cette brochure des renseignements plus détaillés sur le travail des banques pour protéger les clients ainsi que des conseils et des recommandations que les consommateurs peuvent utiliser pour réduire leur risque d'être victimes de la fraude.

Mars est le Mois de la prévention de la fraude

Mars a été désigné Mois de la prévention de la fraude par le Forum sur la prévention de la fraude (FPF), dont l'ABC et de nombreuses banques sont membres. Le FPF est un groupe d'intérêt composé de firmes du secteur privé, de groupes de consommateurs et de bénévoles, d'organismes gouvernementaux et d'organisations policières, qui se sont engagés à contrer la fraude ciblant les consommateurs et les entreprises. Par le biais de ses partenaires, le FPF, présidé par le Bureau de la concurrence, s'efforce d'éviter que les Canadiens soient victimes d'une fraude en leur enseignant comment l'identifier, la signaler et l'enrayer.

L'ABC est une association sectorielle qui représente les banques à charte canadiennes et étrangères du Canada et leurs 249 000 employés.

- 30 -

